

Q

DECRET N°74-155 du 6 juin 1974

portant nomination de Mr Joseph ALI-KPARAH en qualité de Représentant Permanent du Dahomey au Niger.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MEPTAS du 20 avril 1965, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et les décrets modificatifs subséquents ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Joseph ALI-KPARAH est nommé Représentant Permanent du Dahomey au Niger, avec résidence à Niamey.

ARTICLE 2 - Dans ses nouvelles fonctions, Mr ALI-KPARAH bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués par le décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MEPTAS du 20 avril 1965 et les décrets qui l'ont modifié aux agents du Ministère des Affaires Etrangères en service à l'Etranger.

.../...

ARTICLE 3 - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 juin 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERIEKOU

Pour le Ministre des Affaires Etrangères,
absent, le Ministre des Travaux Publics, Mines
et Energie, chargé de l'intérim

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Capitaine André ATCHADE

Ampliations : PR 8 CS 6 CNER 4 MAE et
ses services 20 Intéressé 1 SGG 4
SPD 2 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5
DGP-DGAJL-INSAE 6 DGEP-DP 6 DGF-DGI 6
DB-DCF-DC-Solde 4 Trésor 4 JORD 1

Capitaine Janvier ASSOGBA